

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-1 INVENTAIRES ADN ENVIRONNEMENTAL - RESEAU DE SIEM

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 1404

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les SIEM

Mesure 7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Orientation n°3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant le contrat de Parc, et notamment les fiches projet n°1, 3 et 5.

Considérant la Charte 2018-2033, et notamment les mesures 1, 6, 7, 13.

Contexte :

Dans le cadre du travail sur les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM), il est prévu de réaliser des notices de sites. Ces notices de site permettent de faire un état des lieux des patrimoines naturels, culturels et paysagers sur et à proximité de chaque site.

Afin d'incrémenter ces notices, mais aussi de manière à compléter et augmenter le niveau de connaissance du territoire, le Parc prévoit de réaliser en interne ou en prestation des inventaires de biodiversité. Depuis quelques années, une méthode d'analyse s'est développée : l'ADN environnemental. Il s'agit d'une méthode permettant d'inventorier un grand nombre d'espèces en analysant les fragments d'ADN captés dans l'eau ou le sol.

Description du projet :

Le chargé de mission Patrimoine Naturel travaille depuis 2019 sur le SIEM de la Vallée de la Luzège et ce site – caractérisé par une forte proportion de forêt anciennes - apparaît comme étant extrêmement riche d'un point de vue biodiversité. Des inventaires de biodiversité potentielle ont déjà été réalisés sur l'ensemble du site, ainsi que des inventaires de coléoptères saproxyliques (qui dépendent du bois mort). Les résultats de ces inventaires traduisent la richesse de ce site à un niveau remarquable comparé à d'autres secteurs du Limousin.

A l'inverse, de nombreux sites ne bénéficient pas encore d'un niveau de connaissance aussi poussé. Aussi, il est nécessaire de réaliser des inventaires de biodiversité sur une partie des SIEM afin d'augmenter le niveau de réduire les déficits et d'initier le travail de rédaction des notices de sites, préalables à la transmission d'information auprès des gestionnaires et aménageurs potentiels du territoire.

Après une concertation avec quelques gestionnaires locaux, il apparaît intéressant de travailler sur la Corrèze. Cette rivière traverse près d'une dizaine de communes du PNR. Ce secteur correspond par ailleurs à des investigations de biodiversité nocturne (amphibiens) en 2021 dans le cadre transversal de la RICE et des trames noires. Le SIEM de la Corrèze et ceux alentours avaient par ailleurs fait l'objet de candidatures auprès de l'Etat pour y réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale. La réalisation d'inventaires d'ADN environnemental serait l'occasion de compléter la connaissance sur des taxons non encore étudiés, en particulier sur les mollusques, les crustacés ciblés notamment sur les écrevisses, et les poissons. Les résultats de ces investigations déclencheront la rédaction de la notice du site et son animation associée.

Dans le cas où les fonds prévus seraient suffisants pour réaliser des inventaires sur un autre site, il est envisagé de travailler sur les Gorges de la Vienne, en amont ou en aval d'Eymoutiers (en site N2000).

Budget prévisionnel :

Contrat Parc / hors Contrat	Montant	RÉCETTES 2022					Autofinancement PNR
		ETAT			REGION		
		Organisme	Taux	Montant	Taux	Montant	
PA 2022	7 500	DREAL	40%	3 000	60%	4 500	-
PA 2021	10 000	DREAL	54%	5 400	46%	4 600	

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider le projet d'inventaire par la technologie de l'ADN environnemental ;
- De valider les sites d'investigations sur le bassin de la Corrèze et son SIEM en priorité dans le but de rédiger la notice de SIEM associée, et sur le bassin de la Vienne sur le secteur d'Eymoutiers en second lieu ;
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le président à :
 - o Engager la procédure de commande publique ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
 - o Engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le projet d'inventaire par la technologie de l'ADN environnemental ;
- De valider les sites d'investigations sur le bassin de la Corrèze et son SIEM en priorité dans le but de rédiger la notice de SIEM associée, et sur le bassin de la Vienne sur le secteur d'Eymoutiers en second lieu ;
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le président à :
 - o Engager la procédure de commande publique ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
 - o Engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)